



PROCES-VERBAL N° 2

Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

Réunion du : lundi 25 novembre 2024

Présidence de séance : Madame Sandra GARDELLA
Référent Administratif : M. Jean-François BERNARDI

Présents : M. Antoine PONZEVERA ;

Absent(s) :

Excusé(s) : Patrick PROFIZI; Ange BASTIANI ; José PETTINATO;

Assiste(nt) : M. David SALADINI Directeur

Glossaire

C.R.T.I.S = *Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives*

C.F.T.I.S = *Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives*

AOP = *Arrêté d'Ouverture au Public*

AAC = *Attestation Administrative de Capacité*

APH = *Arrêté Préfectoral d'Homologation*

1 – CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

ALERIA - STADE XAVIER CARLOTTI NNI 200090101

Cette installation était classée en niveau T4 SYN jusqu'au 07/03/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de visite de classement du stade Xavier CARLOTTI à Aléria.

La commission prendra contact avec le propriétaire pour fixer une date de visite.

2 – CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS

MEZZAVIA - STADE ANGE CASANOVA NNI 200040101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E4 jusqu'au 29/09/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation par le propriétaire, en date du 28/08/2024 en Niveau E4 ainsi que des documents transmis :

- La demande de confirmation de classement d'éclairage signée par le propriétaire de l'installation en date du 28/08/2024.
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 04/09/2024.
 - Type de sources : Iodures Métalliques
 - Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
 - Implantation : Latérale et angulaire 2 x 2 mâts symétrique
 - Hauteur minimum de feu : 23 m
 - Nombre total de projecteurs : 118 projecteurs Philips Signify
 - Puissance par projecteur : 2000 watts
 - Eclairage horizontal Moyen calculé : 827 L
 - U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0.53
 - U2h calculé (EhMin/EhMoy) : 0.74

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La C.R.T.I.S au regard des documents fournis, et suite à sa visite du 29 septembre 2024 propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 29/09/2025.

La C.R.T.I.S transmet les différents documents à la C.F.T.I.S

**Pour la CRTIS
David SALADINI**

